

COMITE D'ANIMATION D'AURADOU
TELETHON DU SAMEDI 6 DECEMBRE 2014
RANDONNEE QUADS-MOTOS-SSV

REGLEMENT

1 – La randonnée organisée par le Comité d'Animation d'Auradou, dans le cadre du Téléthon 2014, n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive, l'idée de vitesse étant totalement exclue. Elle ne donnera lieu à aucun classement ni aucune remise de prix.

2 – Tous les quads, motos et SSV effectuant cette randonnée doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur.

3 – Tous les quads, motos et SSV doivent être assurés.

4 – Les participants doivent porter un casque durant toute la randonnée et présenter leur permis de conduire.

5 – Les participants s'engagent à respecter le code de la route, la signalisation et les panneaux mis en place, et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur.

6 – Les participants s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respectant les règles élémentaires suivantes :

- Respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté
- Respect de la courtoisie à l'égard de toute personne rencontrée sur le parcours
- Respect des sites traversés et de ses habitants en adoptant une allure modérée

7 – Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous sa seule et unique responsabilité, selon une allure prudente.

8 – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le samedi 6 décembre 2014. Toute personne utilisant ce parcours un autre jour le fait sous sa seule et unique responsabilité et s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part de la Mairie d'Auradou ainsi que des propriétaires de terrains privés.

9 – Chaque participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de la Mairie d'Auradou, du Comité d'Animation d'Auradou ou des propriétaires des terrains, traversés et des chemins empruntés aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la participation à cette randonnée ainsi qu'aux différentes activités se déroulant le samedi 6 décembre 2014.

10 – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Je soussigné

(nom et prénom)

Demeurant à

(adresse complète)

Utilisant le quad/ la moto/ SSV

(rayer la mention inutile et indiquer la marque et le modèle)

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus. Je m'engage sur l'honneur à le respecter et sais qu'un non respect d'un des articles entrainera une exclusion définitive.

Fait à Auradou, le 6 Décembre 2014
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »